

Certificat Individuel Produits phytosanitaires (CERTIPHYTO / CERTIBIOCIDE)

Secteur(s) professionnel :	Formations Continues
Diplôme(s) acquis :	CERTIFICAT
Statut(s) :	Formation Continue

Venez suivre une formation afin d'obtenir le CERTIFICAT INDIVIDUEL Produits Phytosanitaires (CERTIPHYTO ou CERTIBIOCIDE) ! Formation continue pour adultes.

Conditions d'admission / pré-requis

Pré-requis :

Avoir besoin d'obtenir le CERTIPHYTO et/ou le CERTIBIOCIDE dans le cadre de son activité ou de son projet professionnel

Maîtrise du Français écrit et oral

Conditions d'admission :

Entretien

DELAI D'ACCES : Les demandes d'entrées en formation émises entre janvier et avril concernent un début de formation à partir de septembre de la même année.

Les demandes émises après le mois d'avril concernent les débuts de formation à partir de janvier de l'année suivante.

Nous consulter pour les dates des sessions de formation

Nous consulter pour plus de précisions

[Vous êtes salarié ? Cliquez sur ce lien](#)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? Cliquez sur ce lien](#)

[Vous êtes exploitant agricole, conjoint d'exploitant ou cotisant solidaire ? Cliquez sur ce lien](#)

Contenu et durée de la formation

Le certificat individuel est un document national délivré à des personnes physiques et dont l'attribution leur permettra :

1. d'être en règle pour tout usage professionnel, dans les conditions qui seront définies par la future Loi dite Grenelle II notamment : le conseil, la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel) ;
2. de pouvoir effectuer légalement l'achat de produits

phytopharmaceutiques à usage professionnel à partir de 2014.

Par ailleurs, la détention de ce certificat sera un élément clef de la certification des entreprises exerçant les métiers de la distribution, d'application en prestation de service ou de conseil phytosanitaire. En effet, la qualification des personnes exerçant ces activités, nécessaire à la certification d'entreprise et à l'agrément, sera justifiée par la détention de ce certificat.

Plusieurs voies d'accès possibles :

Voie A : par la validation des acquis académiques (VAA) qui permet une délivrance directe du CERTIFICAT au vu des diplômes, titres et certifications professionnelles, si le diplôme date de moins de 5 ans.

Voie B : par test (QCM) non lié à une formation : le candidat obtient ou n'obtient pas le CERTIFICAT.

Voie C : par formation et test (QCM). Le candidat participe à une session de formation à la sécurité et aux risques pour l'homme et l'environnement (½ journée) et effectue un test (QCM – ½ journée). Selon l'analyse des résultats, soit le CERTIFICAT est délivré, soit il est prescrit une formation personnalisée en fonction des insuffisances (d'une journée), qui lorsqu'elle aura été suivie permettra d'obtenir le CERTIFICAT sans repasser le QCM

Voie D : suivi d'une formation complète sur deux ou trois jours. Vérification des connaissances par QCM interne. Validation du CERTIFICAT à la fin de la formation

CERTIFICAT INDIVIDUEL Produits Phytosanitaires **- VOIE D - Formation seule :**

Secteur Exploitation Agricole (pépiniéristes, maraîchers, arboriculteurs, horticulteurs) :

Décideur Entreprise non soumise à agrément (ex. Décideur Exploitation Agricole) : exploitants agricoles, chefs d'entreprises, chefs d'équipe, salariés. Pour l'achat et l'application des produits

Contenu de la formation (2 jours) :

Réglementation et sécurité environnementale :

Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto. Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits

illégaux. – Autorisation de mise sur le marché.

Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers. Consignation de toute utilisation des pesticides. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination. Dangerosité pour l'environnement. Situations d'exposition aux dangers.

Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage). Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage). Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations. Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus.

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public :

Risques liés à l'utilisation des produits

phytopharmaceutiques. Dangerosité des produits.

Situations d'exposition aux dangers. Catégories de populations sensibles. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains. Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers. Principales mesures de prévention. Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte. Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.

Principales consignes et réglementation. Conduite à tenir

en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. Principaux

symptômes d'empoisonnement. Conduite à tenir en cas

d'accident. Mesures d'alerte des premiers secours:

numéros d'urgence, déclaration des accidents. Signalement

de l'accident auprès de Phyt' attitude (réseau de toxicovigilance)..

Réduction de l'usage, méthodes alternatives :

Techniques alternatives à l'utilisation des produits

phytopharmaceutiques. Méthodes et produits de

biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.. Techniques

de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte,

méthodes physiques, etc.). Systèmes réduisant les risques

de bioagressions et permettant de limiter l'utilisation des

produits phytopharmaceutiques. Choix d'espèces

résistantes ou adaptées à l'environnement. Contrôle

cultural: rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées. Systèmes de production intégrés. Evaluation comparative de l'utilisation des produits. Evaluation de la nécessité d'intervenir: identification des agresseurs et évaluation des risques. Raisonement des interventions. Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.). Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bioagresseurs. Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.
Test CERTIPHYTO

Secteur Travaux et Services (paysagistes) :

Décideur Entreprise soumise à agrément (ex. Décideur Travaux et Services) : **exploitants agricoles, chefs d'entreprises, chefs d'équipe, salariés. Pour l'achat et l'application des produits**

Contenu de la formation (3 jours) :

Réglementation et sécurité environnementale / agrément entreprise :

Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto. Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux. Autorisation de mise sur le marché.

Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.

Responsabilité vis-à-vis des tiers. Consignation de toute utilisation des pesticides. Réglementation spécifique à

l'activité du secteur. Agrément d'entreprise. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.

Dangerosité pour l'environnement. Situations d'exposition aux dangers. Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage...).

Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en

gestion différenciée, plan de désherbage...). Pratiques visant à limiter la dispersion des produits

phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports. Pratiques et aménagements visant à limiter la

dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des

résidus. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations. Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus. Spécificité des différentes cultures et sols. Consignes pour l'intervention sur les chantiers. Transport des produits sur le chantier. Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public : Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dangerosité des produits. Situations d'exposition aux dangers. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains. Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers. Principales mesures de prévention. Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte... Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers. Principales consignes et réglementation. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. Principaux symptômes d'empoisonnement. Conduite à tenir en cas d'accident. Mesures d'alerte des premiers secours: numéros d'urgence, déclaration des accidents. Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance). Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément. Formation des salariés. Consignes d'intervention sur les chantiers. Information des commanditaires.

Réduction de l'usage, méthodes alternatives :
Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels. Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.). Evaluation comparative de l'utilisation des produits. Evaluation de la nécessité d'intervenir: identification des agresseurs et évaluation des risques. Raisonnement des interventions. Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.). Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs. Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Test CERTIPHYTO

Opérateur Travaux Paysagers : salariés agricoles, applicateurs. Application uniquement. Pas d'achat

Contenu de la formation (2 jours) :

Réglementation et sécurité environnementale
Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto. Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux (notion). Réglementation du transport et du stockage. Utilisation des produits. Consignation de toute utilisation des pesticides. Réglementation spécifique à l'activité du secteur. Risques pour l'environnement et principales voies de contamination. Dangerosité pour l'environnement. Situations d'exposition aux dangers. Prévention des risques. Notions de zonage (zones protégées, périmètre de captage). Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage). Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus. Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations. Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages. Traçabilité tout au long du processus. Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public : Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dangerosité des produits. Situations d'exposition aux dangers. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains. Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers. Principales mesures de prévention. Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte. Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers. Principales consignes et réglementation. Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident. Principaux symptômes d'empoisonnement. Mesures d'alerte des premiers secours: numéros d'urgence, déclaration des accidents. Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance). Réduction de l'usage, méthodes alternatives : Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels. Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

Test CERTIHYTO

Collectivités (Mairies, Conseils Généraux, Régionaux, etc...) :

Les agents des collectivités ne sont plus directement concernés par le Certiphyto, car au 1er janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (hors cimetières). Si nécessaire les agents devront suivre le certiphyto "décideur" ou "utilisateur".

CERTIBIOCIDE :

CONTEXTE :

A partir du 1er juillet 2015, toute personne qui utilise, vend ou achète des produits biocides (liste ci-dessous) devra détenir un certificat individuel de compétence appelé Certibiocide (arrêté du 09 octobre 2013).

Ce certificat individuel est obligatoire pour les professionnels utilisant ou distribuant les produits suivants :

- ?• Désinfectants Des locaux, matériel de stockage et transport d'ordures
- Protection du bois (préventif ou curatif) de types 8 (lutter contre les termites)
- Rodenticides de type 14 (raticide et souricide)
- Avicides de type 15 (lutter contre les oiseaux)
- Insecticides, acaricides de type 18 (lutter contre frelons, guêpes, moustiques etc)
- Produits de lutte contre les vertébrés de type 20

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Responsabiliser les acteurs sur les conditions d'utilisation et d'application des produits biocides de type 8, 14, 15, 18, 20
- Informer sur la dangerosité des produits pour l'applicateur et les tiers
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Deux durées de formation possibles :

Une journée pour les détenteurs du Certificat phyto Décideur ou Opérateur Travaux et Services / Applicateur ou Applicateur Opérationnel collectivité / Distribution vente produits professionnels (obtenu il y a moins de 5 ans)

Trois jours pour les autres publics

Notre Centre est agréé par le Ministère de l'écologie et du développement durable

CONTENU DE LA FORMATION :

- * Réglementation
 - * Présentation des principales substances actives,
 - * Risques liés à l'utilisation des produits,
 - * Situations d'exposition aux dangers
 - * Mesures à prendre pour réduire les risques
 - * Conduite à tenir en cas d'intoxication
 - * Dangerosité pour l'environnement
 - * Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
 - * Evaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives
 - * Gestion des déchets
- Test CERTIBIOCIDE

Objectifs de la formation

Obtenir le CERTIPHYTO et/ou le CERTIBIOCIDE

Modalités d'évaluation

Test CERTIPHYTO

Modalités pédagogiques

Cours en salle + Test CERTIPHYTO

Compétences visées

Obtenir le CERTIPHYTO et/ou le CERTIBIOCIDE

Poursuite d'études et débouchés

Travailler dans des entreprises nécessitant l'obtention du CERTIPHYTO

Tarifs

A partir de 16 € nets de l'heure.

Les possibilités de prise en charge financière seront étudiées lors de l'entretien. Les démarches seront mises en place après confirmation d'inscription.

Nous contacter pour une étude personnalisée.

MFR LE GRAND MAS - 930 Chemin du Grand Mas - 30700 Uzès

Tél. 04 66 22 18 26

eMail : mfr.uzes@mfr.asso.fr - Site : <http://www.mfr-uzes.com>